

Communiqué de presse

Baromètre Appel Médical 2015 des salaires de la santé

Dans le secteur de la santé, les salaires des infirmières en berne en 2014

Paris, le 29 avril 2014 – *Profession emblématique du secteur de la santé, les infirmières ont vu leur rémunération faire du surplace en 2014. D'après la dernière édition du baromètre Appel Médical des salaires de la santé, les salaires des infirmières diplômées d'Etat (IDE) n'ont progressé que de 0,6 % en 2014 par rapport à 2013. Dans le même temps, selon l'Insee, l'inflation moyenne en France en 2014 s'est établie à 0,5 %. Les infirmières ont donc vu leur pouvoir d'achat progresser de 0,1 point. Les infirmières spécialisées sont encore moins bien loties. Les salaires des infirmières de bloc (IBODE) n'ont progressé que de 0,3 % sur la même période tandis que ceux des infirmières anesthésistes (IADE) ont reculé, accusant un repli de 1,2 %. Ce manque de dynamisme salarial résulte de la situation budgétaire tendue des établissements de santé en France, laquelle se traduit par des conventions collectives laissant peu de place à une révision à la hausse des grilles de salaire. Reste que tous les métiers ne sont pas logés à la même enseigne. Certains réussissent à tirer leur épingle du jeu en raison de leur caractère pénurique. C'est le cas, par exemple, des éducateurs spécialisés, qui affichent des hausses de salaires de 4,7 %. L'édition 2015 du baromètre Appel Médical des salaires de la santé, quatrième du genre, est une étude non déclarative basée sur des salaires réels et constatées, extraits de 528 000 fiches de paie.*



« Alors que le monde de la santé est sous pression économique, avec un endettement préoccupant des hôpitaux publics, ce secteur est en outre le théâtre depuis plusieurs mois de divergences entre la puissance publique et certains professionnels. Dans ce contexte peu favorable pour l'attractivité de la santé, il faut rappeler que les tensions demeurent fortes sur le marché de l'emploi médical et paramédical. Il ne faudrait donc pas que ce bruit médiatique décourage les vocations. Car les besoins de compétences vont continuer de croître en raison d'une population vieillissante, de la médicalisation des établissements et du développement des soins à domicile. Pour cela, les décideurs ne doivent négliger aucun levier de leur politique RH, à commencer par les rémunérations. Or notre baromètre montre qu'elles ont globalement peu évolué en un an. La réponse au manque d'attractivité, en particulier pour le personnel qualifié, passera inévitablement par une revalorisation de ces métiers

», déclare Christophe Bougeard, directeur général d'Appel Médical.

METHODOLOGIE

- Une étude basée sur les salaires réels constatés, et donc **non déclarative**, réalisée sur les années pleines 2014 et 2013.
 - **528 163** fiches de paie d'intérimaires* Appel Médical analysées.
 - Couverture des six grands secteurs du monde de la santé (Soins et Assistance, Bloc opératoire, Petite enfance, Pharmacie & laboratoires d'analyses médicales, Rééducation et Handicap), représentant au total 12 métiers.
 - Les salaires présentés sont les salaires réels des intérimaires, qui sont payés au même niveau que les salariés permanents.
 - La base de traitement est le salaire brut mensuel : les congés payés (10%), les indemnités de fin de mission (10%) et les primes variables (13%) n'ont pas été pris en compte.
 - Par ailleurs, le baromètre ne mesure pas les avantages indirects et complémentaires à la rémunération tels l'accès à un logement, une crèche, des primes exceptionnelles de recrutement, de mobilité, etc.
- * La règle imposant qu'un intérimaire soit rémunéré au même niveau qu'un salarié titulaire garantit une bonne représentativité des salaires.

Salaires de la santé : les évolutions en 2014 par rapport à 2013

Métier F/ H	Salaire moyen 2013	Salaire moyen 2014	Evolution 2014 / 2013
Agent de service hospitalier	1 506 €	1 583 €	+ 5,10 %
Educateur spécialisé	1 995 €	2 088 €	+ 4,70 %
Technicien de laboratoire	1 920 €	1 972 €	+ 2,70 %
Auxiliaire de puériculture	1 557 €	1 583 €	+ 1,70 %
Kinésithérapeute	2 578 €	2 614 €	+ 1,40 %
Docteur en pharmacie	3 369 €	3 411 €	+ 1,20 %
Auxiliaire de crèche	1 450 €	1 463 €	+ 0,90 %
Préparateur en pharmacie	1 927 €	1 943 €	+ 0,80 %
Aide-soignant	1 691 €	1 702 €	+ 0,65 %
Infirmier diplômé d'Etat	2 185 €	2 198 €	+ 0,60 %
Infirmier de bloc	3 131 €	3 141 €	+ 0,30 %
Infirmier anesthésiste	3 821 €	3 777 €	- 1,20 %

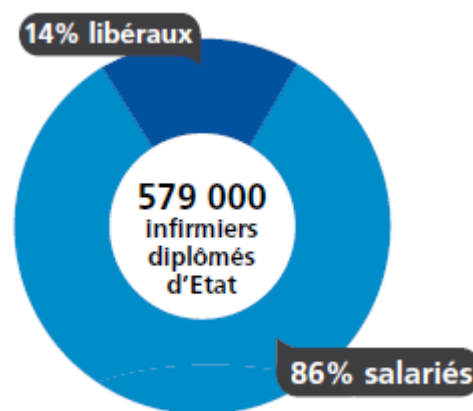
Soin & Assistance

Infirmier diplômé d'Etat (IDE)

En 2014, les IDE gagnent en moyenne **2 198 €** bruts par mois, un salaire en hausse de **0,60 %** sur un an.

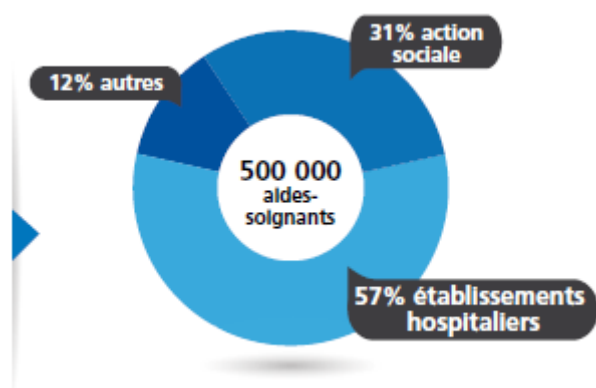
Alors que l'arrivée sur le marché du travail en 2012 de deux promotions de jeunes diplômés – conséquences de la réforme des IFSI – s'était traduite par des difficultés jusqu'alors inédites pour accéder à l'emploi, les années 2013 et 2014 n'ont pas confirmé l'embellie attendue. En cause, des établissements de santé toujours aux prises avec des contraintes budgétaires.

Toutefois, du fait des départs à la retraite naturels et des besoins en soins croissants d'une population vieillissante, le métier d'infirmière devrait progressivement retrouver son caractère pénurique. D'autant que, en moyenne, une infirmière ne reste que sept ans dans son métier, avant de se reconverter. Ce qui pose la question de l'amélioration des conditions de travail (salaire, reconnaissance professionnelle, etc.). Fait notable, ce métier est très largement féminin : 87 % des quelque 580 000 exerçant en France sont des femmes.



Aide-soignant (AIS)

En 2014, les AIS gagnent en moyenne **1 702 €** brut par mois, un salaire en hausse de **0,65 %** sur un an.



Ces professionnels seront de plus en plus nécessaires dans un pays dont la population vieillit, comme l'illustrent ces chiffres issus d'études publiées par la Dares :

- en 2050, 31 % des Français auront plus de 60 ans et 15,6 % plus de 75 ans
- entre 2000 et 2020, la part des bénéficiaires de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) devrait passer de 21,2 % à 28,5 % de la population.

Reste qu'il peine à susciter des vocations, or l'on déplore d'ores et déjà une pénurie d'aides-soignants. La situation risque donc de s'aggraver dans les années qui viennent. Le manque d'attractivité du métier s'explique par la conjugaison d'un bas niveau de salaire et de conditions de travail de plus en plus difficiles. Dans l'aide à domicile, les horaires coupés (matin et soir) ne sont pas idéaux pour une vie de famille. En EHPAD, les patients sont moins autonomes qu'autrefois car les familles attendent plus longtemps avant de placer leurs aînés, d'où une plus grande pression sur l'aide-soignant à périmètre d'intervention égal (15 patients en moyenne).

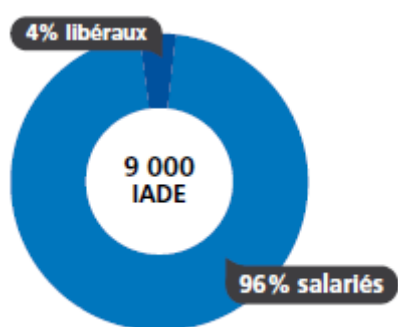
Agent de service hospitalier (ASH)

En 2014, les ASH gagnent en moyenne **1 583 €** brut par mois, un salaire en hausse de **5,10 %** sur un an. Il s'agit de la plus forte revalorisation salariale enregistrée cette année par le baromètre.

Ce métier est très largement féminin : seuls 3 % des ASH sont des hommes. L'ASH a pour tâche de réaliser des opérations de nettoyage et/ou de bio-nettoyage dans les différents secteurs de l'établissement et de vérifier, au moyen d'autocontrôles, la qualité des travaux effectués, en appliquant les instructions relatives au bio-nettoyage, afin de participer à la lutte contre les infections nosocomiales. Dans certains établissements, l'agent de service hospitalier prend également en charge des activités hôtelières (mise en température, distribution des repas, gestion du linge, etc.).

Bloc opératoire

Infirmier anesthésiste (IADE)



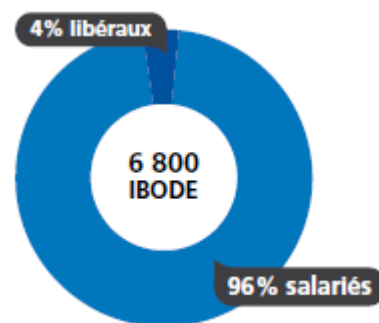
En 2014, un IADE gagnait en moyenne **3 777 €**, en baisse de **1,20 %** par rapport à 2013. C'est le seul métier dont la fiche de paye a reculé, selon l'étude.

Infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat (IBODE)

Leur salaire s'est élevé en 2013 à **3 141 €**, en hausse de **0,30 %** par rapport à 2013.

Année après année, les IBODE prennent conscience qu'une certaine époque est terminée : celle où l'on pouvait à la fois concilier travail à la carte et haut niveau de rémunération. Le marché de l'emploi change de manière structurelle : face à la nécessité de réaliser des économies, la gestion des ressources humaines se rationalise. La vacation, par exemple, se développe.

Reste que, face à la difficulté de recruter des IBODE, certains établissements ont fait le choix l'an passé de former leurs IDE au bloc, sur le terrain. Peut-être faut-il y voir une première conséquence de l'ouverture à la VAE (valorisation des acquis de l'expérience) du diplôme d'IBODE (arrêté de mars 2014). Pour être reconnu infirmier de bloc, le candidat IDE doit avoir exercé durant trois ans certaines activités en lien direct avec le diplôme d'IBODE. De quoi faire pencher un peu plus le rapport de forces en défaveur des IBODE.



Petite enfance

Auxiliaire de puériculture

En 2014, leur salaire a atteint **1 583 €**, en hausse de **1,70 %** sur un an.

Il y a encore quelques années, les trois quarts des auxiliaires de puériculture fraîchement diplômées souhaitaient travailler en milieu hospitalier, dans des services de pédiatrie ou des maternités. Cette tendance s'est atténuée : aujourd'hui, elles ont pris conscience que la grande majorité des recrutements proviennent des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE). D'un côté, en effet, les structures hospitalières se regroupent et des maternités ferment ; de l'autre, les crèches manquent cruellement de personnel qualifié (infirmières puéricultrices, éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture).

La pénurie touche en particulier le métier d'auxiliaire de puériculture, auquel seules 4 000 personnes sont formées chaque année (dont une part croissante d'hommes, du moins dans la région Rhône-Alpes). Il en faudrait beaucoup plus, dans un pays qui compte 800 000 naissances annuelles et où 23 % des enfants de moins de 3 ans sont confiés au moins une fois par semaine à un EAJE, d'après une étude de la Drees. Sans compter qu'une vague massive de départs à la retraite débutera prochainement.

Pour résoudre le problème, sans doute faudrait-il lever les obstacles, notamment réglementaires, à l'ouverture de formations supplémentaires, et développer les passerelles avec les CAP Petite Enfance.

Auxiliaire de crèche

En 2014, son salaire était de **1 463 €**, en hausse de **0,90 %** sur un an.

L'auxiliaire de crèche aide les enfants dans la réalisation des actes de la vie quotidienne (habillage, prise de repas...). Elle mène avec eux des activités d'éveil (jeux, apprentissage de la vie collective...). Elle peut également effectuer l'entretien du cadre de vie des enfants. Pour devenir auxiliaire de crèche, un diplôme de niveau CAP / BEP dans le secteur de l'aide sociale et familiale (petite enfance, carrières sanitaire et sociale) est nécessaire. La moitié des auxiliaires de crèches ont moins de 30 ans.

Pharmacie et laboratoire d'analyses médicales

Préparateur en pharmacie

Chiffres clés

- **Nombre de préparateurs en pharmacie d'officine : 63 000**
- **Répartition**

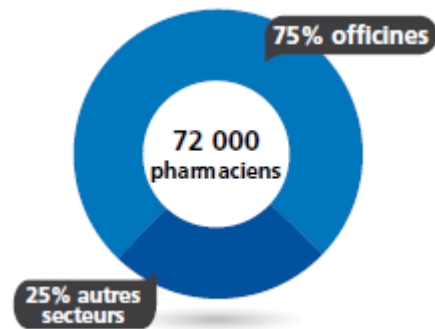
Secteur hospitalier	8%
Industrie pharmaceutique	2%
Pharmacie	90%

Leur rémunération s'est élevée à **1 943 €**, en hausse de **0,80 %** par rapport à 2013.

Docteur en pharmacie

En 2014, son salaire s'établit à **3 411 €**, en hausse de **1,20 %** sur un an.

La rentabilité des officines, où exercent les trois quarts des pharmaciens inscrits à l'Ordre, est rognée depuis plusieurs années par les médicaments génériques et la concurrence des parapharmacies de supermarchés. À cela s'ajoutent deux évolutions : une réforme de la rémunération, entrée en vigueur au 1er janvier 2015, qui institue les honoraires à la boîte, modifiant le système des marges commerciales ; et l'ouverture probable de la vente des médicaments sans ordonnance en parapharmacies et grandes surfaces.



Si beaucoup de parapharmacies anticipent l'évolution de la législation et se mettent d'ores et déjà à constituer des équipes, ce contexte n'incite pas les officines à recruter, le long terme demeurant incertain. Pour les remplacements, les candidats à l'intérim sont souvent des jeunes diplômés qui souhaitent tester différents cadres de travail ou, à l'inverse, d'anciens titulaires ayant vendu leur structure et qui veulent un complément de revenus avant de liquider leur retraite. 180 officines ont fermé en 2014 et, signe des temps, un mouvement de grève nationale inédit a mobilisé le secteur fin septembre.

Du côté des laboratoires de biologie médicale, on constate un regroupement des structures dans le but d'obtenir l'accréditation rendue nécessaire par la réforme de 2010. Conséquence directe : la réduction du nombre de postes pour les pharmaciens biologistes, qui représentent environ 10 % des pharmaciens inscrits à l'Ordre.

Technicien de laboratoire d'analyses médicales

Avec, en 2014, un salaire moyen de **1972 €**, en hausse de **2,70 %** par rapport à 2013, il affiche la troisième plus forte hausse de salaire tous métiers confondus.

Les analyses médicales permettent au médecin de confirmer un diagnostic ou de déceler une maladie. C'est le technicien de laboratoire d'analyses médicales qui est en charge de les réaliser. Il procède aux divers examens en se basant sur l'ordonnance: prélèvement de sang ou de tissus chez le patient, recherche de germes ou d'anomalies, etc.

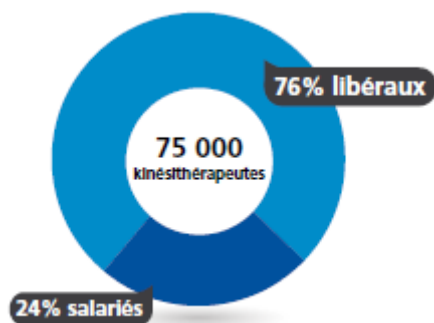
Il prépare les instruments et les substances à utiliser et donne les consignes au patient avant l'examen. Les résultats seront alors transmis au responsable du laboratoire qui se chargera de les interpréter. L'entretien et la vérification du matériel sont aussi à sa charge.

Rééducation

Kinésithérapeute

Leur rémunération moyenne se monte à **2 614 €** brut mensuels en 2013, en hausse de **1,40 %** par rapport à 2012.

On retiendra notamment de 2014 deux temps forts pour le métier de masseur-kinésithérapeute : l'annulation de la restriction à la liberté d'installation en fonction des zones sur- et sous-dotées, et la réforme des études enfin en passe d'aboutir.



Avec un nombre de kinés avoisinant 78 000 en métropole, les établissements de santé ont toujours beaucoup de mal à trouver leurs candidats. 79 % des masseurs-kinésithérapeutes choisissent le libéral, souvent pour des raisons économiques et d'indépendance. 22 % des kinés en exercice ont moins de 30 ans et l'on peut maintenant parler d'un équilibre entre le nombre d'hommes et de femmes.

Les kinés étrangers peuvent postuler en France à condition d'obtenir l'autorisation d'exercer, délivrée par la DRJSCS (Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la

Cohésion sociale) et de posséder le niveau de langue requis par le Conseil de l'Ordre des kinésithérapeutes.

Chaque kiné disponible se voit proposer un grand choix de postes, dès lors qu'il a une certaine mobilité. Afin d'être attractifs, les établissements de santé ont parfois recours à des salaires majorés ou des primes différentielles. Les centres de rééducation fonctionnelle sont les plus prisés. La proposition d'un logement fera souvent la différence dans le choix du poste, ainsi que la qualité de l'outil de travail (plateau technique bien équipé...). L'impact de la région et du secteur géographique joue également : PACA, Corse et Languedoc-Roussillon affichent la plus forte densité de kinésithérapeutes par habitant ; les grandes agglomérations attirent aussi plus particulièrement ces professionnels.

Handicap

Educateur spécialisé

Leur rémunération moyenne se monte à **2 088 €** brut mensuels en 2014, en hausse de **4,70 %** sur un an. Il s'agit de la deuxième plus forte hausse salariale constatée cette année dans l'étude. Dans certains régions, ce métier est en tension.

Le secteur du handicap regroupe des établissements médicalisés (Maisons d'Accueil Spécialisé, MAS, Foyers d'Accueil Médicalisés, FAM) et des établissements socio-éducatifs (Maisons d'Enfants à Caractère Social, Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques, Établissements et Services d'Aide par le Travail). Ils dépendent pour la plupart de structures associatives nationales ou régionales.

Pour l'instant, le secteur du handicap connaît moins de contraintes budgétaires que d'autres structures de soins, ce qui lui permet d'attirer le personnel expérimenté dont il a besoin. Mais un futur défi se pose dès maintenant à la société : demain, quid de la prise en charge des seniors handicapés ? Car les FAM et les MAS accueillent des populations qui ne peuvent pas vivre dans le monde extérieur, qui sont de mieux en mieux soignées, et qui donc vieillissent... Un nouveau type d'établissement devrait donc se développer dans les années qui viennent : les EHPAD spécialisés dans le handicap. On devrait aussi voir se multiplier, au sein d'EHPAD généralistes, l'ouverture de pavillons dédiés aux seniors handicapés.

A propos d'Appel Médical

Appel Médical, filiale du Groupe Randstad France, est le N°1 du recrutement et du travail temporaire médical, paramédical et pharmaceutique en France depuis plus de 45 ans. Il intervient dans les secteurs hospitaliers, 3^{ème} âge, handicap, petite enfance, métiers du médicament, santé au travail, hospitalisation et soins à domicile. Les 250 collaborateurs-trices permanent(e)s d'Appel Médical délèguent plus de 30 000 collaborateur-trices intérimaires par jour auprès de 8 300 clients à travers son réseau de 95 agences en France.

Appel Médical Search est le département dédié aux médecins, cadres de santé et de direction d'Appel Médical.

En savoir plus : www.appelmedical.com



@appel_medical

A propos du Groupe Randstad France

Le Groupe Randstad France fait partie du Groupe Randstad, deuxième acteur mondial sur le marché des ressources humaines, fondé aux Pays-Bas en 1960. En France, il se place parmi les leaders en matière de services en ressources humaines avec en 2014 un chiffre d'affaires de 2,73 milliards d'euros. En 2014, le groupe (3 600 collaborateurs-trices) aura délégué chaque semaine 58 000 collaborateurs intérimaires et recruté 21 000 professionnels, en s'appuyant sur son réseau national et local de 750 agences et bureaux.

Randstad, qui est engagé depuis plusieurs années dans la lutte contre les discriminations, est la seule entreprise française de services en Ressources Humaines à avoir obtenu les labels « Egalité Professionnelle » (octobre 2008) et « Diversité » (janvier 2009), en reconnaissance des actions menées en faveur de la promotion de la Diversité au sein de l'entreprise.

En savoir plus : www.grouperandstad.fr/ / [@GroupRandstadFR](https://twitter.com/GroupRandstadFR)

Découvrez [RE.SOURCES](http://resources.grouperandstad.fr), la plateforme créée à l'initiative du Groupe Randstad France qui décrypte les tendances liées au marché de l'emploi en s'appuyant sur des données et des statistiques. <http://resources.grouperandstad.fr>

Contacts Presse

Groupe Randstad France
Direction de la Communication
01 41 62 22 10
Sophie Durand – 06 37 86 44 00
Sébastien Buffet – 06 01 35 25 39

Agence Wellcom
01 46 34 60 60
Sonia El Ouardi – se@wellcom.fr
Gaëlle Legris – gl@wellcom.fr
Julie Fontaine – jf@wellcom.fr